DUPLICATA

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
VÉHICULES COMPLETS

MODÈLE A1 - PAGE 1

A PACCAR COMPANY

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	Wouter Beuman Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	H4EN3 - TE205CD6ZZZ - ECA205JMLRSNNKA3355H2
0.2.1.	Nom commercial	XF 480 FT
0.4.	Catégorie de véhicule	N3
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven , Pays-Bas
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du chassis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRTEH4300G259344
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e4*2007/46*0001*21 2018-08-31
	et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres.	véhicule pour la circulation à droite tachymètre échelle métrique

Eindhoven, 2019-03-04

MODÈLE A1 - PAGE 2
Catégorie de véhicule N3

1.	Nombre d'essieux et de roues			2		6		
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées			1		Essieu 2		
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)			1		Essieu 1		
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)			1	Essieu 2	arbre		
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	4.1.	Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	3800 mm	3800 mm	P/A	P/A	
5.	Longueur	6.	Largeur	5920 mm		2550 mm		
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)			570 mm		P/A		
9.	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage			4500 mm				
11.	Longueur de la zone de chargement	12.	Porte-à-faux arrière	P/A		750 mm		
13.	Masse en ordre de marche			7829 kg				
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)			5507 kg	2322 kg	P/A	P/A	
13.2.	Masse réelle du véhicule			7829 kg				
16.	Masses maximales techniquement admissibles							
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible			20500 kg				
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)			8000 kg	13000 kg	P/A	P/A	
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux			P/A				
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]			50000 kg				
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays			National		P/A		
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue			P/A				
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)			P/A	P/A	P/A	P/A	
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux			P/A				
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble			P/A				
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:							
18.1.	Remorque à timon d'attelage	18.2.	Semi-remorque	P/A		43400 kg		
18.3.	Remorque à essieu central	18.4.	Remorque non freinée	P/A		P/A		
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (semi-remorque, une remorque, une remorque à essieu central)			12671 kg		P/A	P/A	
20.	Constructeur du moteur	21.	Code moteur inscrit sur moteur	DAF Trucks NV		MX-13 355H2		

DUPLICATA

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
VÉHICULES COMPLETS
MODÈLE A1 - PAGE 2
Catégorie de véhicule N3

22.	Principe de fonctionnement			Compression 4 temps			
23.	Électrique pur	23.1.	Véhicule [électrique] hybride	Non		Non	
24.	Nombre et disposition des cylindres	26.	Cylindrée	6 en ligne		12902 cm³	
26.	Carburant: Gazole/essence/GPL/GNC-biométhane/GNL/éthanol/biogazole/hydrogène			Gazole			
26.1.	Monocarburant/bicarburant/carburant modulable			Mono			
26.2.	(Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B			P/A			
27.	Puissance maximale						
27.1.	Puissance nette maximale			355 kW		1600 rpm	
27.2	Puissance horaire maximale (moteur électrique)	27.3	Puissance nette maximale (moteur électrique)	P/A		P/A	
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes (moteur électrique)			P/A			
28.	Boîte de vitesses (type)	29.	Vitesse maximale	Automatique		90 km/h	
31.	Position du ou des essieux relevables	32.	Position du ou des essieux chargeables	P/A		P/A	
33.	Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente			Oui			
35.	Combinaison pneumatiques/roues — Dimension du pneumatique (1, 2)			315/70R22.6		315/70R22.5	
	(Indice de charge, Symbole de vitesse, Taille de la roue, déport) (1, 2)			166 L 9,00ET162		160 L 9,00ET162	
	Combinaison pneumatiques/roues — Dimension du pneumatique (1, 2)			P/A		P/A	
	(Indice de charge, Symbole de vitesse, Taille de la roue, déport) (3, 4)			P/A P/A P/A		P/A P/A P/A	
36.	Connexions pour le freinage de la remorque mécaniques/électriques/pneumatiques/hydrauliques			Pneumatiques / électriques			
37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque]			8,5 bar			
38.	Code de la carrosserie			BC			
41.	Nombre et configuration des portes			2 portes, 1 à gauche 1 à droite			
42.	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)			2, 1 chauffeur et 1 passager			
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage			E1 55R-01 0218		E1 55R-01 2437	
45.1.	Valeurs caractéristiques (D/V/S/U)			152 kN	P/A	P/A	20000 kg
46.	Niveau sonore - À l'arrêt au régime de - En mouvement			85 dB(A)	1256 min-1	77 dB(A)	
47.	Niveau des émissions d'échappement (Euro)			Euro VI C			
48.	Émissions d'échappement - Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable			595/2009*2017/1347C			
	1.1. Procédure d'essai: ESC — CO, HC,			P/A		P/A	
	NO_x, HC+NO_x			P/A		P/A	
	Particules , Opacité de la fumée (ELR)			P/A		P/A	
	1.2. Procédure d'essai: WHSC (EURO VI) — CO, THC			7.0 mg/kWh		8.0 mg/kWh	
	NO_x, NMHC			127.0 mg/kWh		P/A	
	THC+NO_x, NH_3			135.0 mg/kWh		0.2 ppm	
	Particules (masse), Particules (nombre)			0.9 mg/kWh		1.5E11 #/kWh	
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant) — CO, NO_x			P/A		P/A	
	NMHC, THC			P/A		P/A	
	CH_4, Particules			P/A		P/A	
	2.2. Procédure d'essai: WHTC (EURO VI) — CO, THC			28.1 mg/kWh		12.1 mg/kWh	
	NO_x, NMHC			190.3 mg/kWh		P/A	
	CH_4, NH_3			P/A		0.1 ppm	
	Particules (masse), Particules (nombre)			1.2 mg/kWh		2.7E11 #/kWh	
48.1.	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption			P/A			
49.	MRF-Hash			Vl0irUwScgnWrInrdf0PNbZ6Mr3lOLdw5hpoXQ2lpt8=			
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception			Non			
	applicables pour le transport de matières dangereuses / Classe(s)			P/A			
51.	Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5			P/A			
52.	Remarques: Nombre de sièges			2, 1 chauffeur et 1 passager			
	Remarques: Type de ralentisseur			Frein sur echappement + Frein moteur renforcé			
	Remarques: Autre			P/A			

DUPLICATA

ANNEXE I
Numéros de réception par type

Numéro d'identification du véhicule XLRTEH4300G259344		Numéro du moteur A374614	
	Objet	**Numéro de réception**	**Date de l'extension**
01	Niveau sonore admissible	E4-51R-021446 Ext.09	2018-08-31
03A	Prévention des risques d'incendie (réservoirs de carburant liquide)	E4-34RI-030185 Ext.06	2016-10-19
04A	Emplacement pour le montage et la fixation des plaques d'immatriculation arriere	e4*1003/2010*1003/2010*0010*04	2017-05-23
05A	Équipement de direction	E4-79R-010109 Ext.09	2017-11-16
06A	Accès au véhicule et manoeuvrabilité (marches, marchepieds et poignées)	e4*130/2012*130/2012*0002*02	2015-01-29
07A	Avertisseurs et signalisation sonores	E4-28R-000420 Ext.03	2015-10-06
08A	Systèmes de vision indirecte et leur montage	E4-46R-044006 Ext.02	2017-11-16
09A	Freinage des véhicules et de leurs remorques	E4-13R-111442 Ext.08	2017-11-16
10A	Compatibilité électromagnétique	E4-10R-052319 Ext.13	2019-01-30
11	Émissions diesel	E4-24R-030882 Ext.00	2017-02-13
13A	Protection des véhicules automobiles contre une utilisation non autorisée	E4-18R-030156 Ext.03	2016-07-15
15A	Sièges, leur ancrage et appuie-tête	E4-17R-080341 Ext.03	2016-07-15
17A	Accès au véhicule et manoeuvrabilité (marche arrière)	Voir point 6A	-
17B	Appareil indicateur de vitesse, y compris son installation	E4-39R-010396 Ext.04	2017-11-16
18A	Plaque réglementaire du constructeur et numéro d'identification du véhicule	e4*19/2011*249/2012*0022*03	2017-03-01
19A	Ancrages de ceintures de sécurité, systèmes d'ancrage ISOFIX et ancrages pour fixation supérieure ISOFIX	E4-14R-070380 Ext.03	2016-07-15
20A	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules	E4-48R-040346 Ext.13	2017-05-23
27A	Dispositif de remorquage	e4*1005/2010*1005/2010*0003*05	2016-10-19
31A	Ceintures de sécurité, systèmes de retenue, dispositifs de retenue pour enfants et dispositifs de retenue pour enfants ISOFIX	E4-16R-060240 Ext.03	2016-07-15
33A	Emplacement et moyens d'identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs	E4-121R-010071 Ext.05	2016-11-28
34	Dispositifs de dégivrage et de désembuage	Equipé de dégivrage adéquat / dispositif de désembuage	-
35	Essuie-glaces et lave-glaces	Dotées adéquate Wash / dispositif essuyez	-
36A	Systèmes de chauffage	E4-122R-000095 Ext.04	2016-12-16
41A	Émissions (Euro VI) véhicules utilitaires lourds/accès aux informations	e4*595/2009*2017/1347C*0078*02	2017-12-08
41B	Licence outil de simulation CO2 (véhicules utilitaires lourds)	RDWH-CD0-00	2018-06-13
43A	Systèmes antiprojections	e4*109/2011*2015/166*0014*08	2017-11-16
45A	Vitrages de sécurité et leur installation sur les véhicules	E4-43R-010639 Ext.04	2018-12-14
46A	Montage des pneumatiques	e4*458/2011*458/2011*0010*04	2016-05-23
47A	Systèmes de limitation de vitesse des véhicules	E4-89R-000073 Ext.05	2017-03-31
48	Masses et dimensions (autres que les véhicules du point 44)	e4*97/27*2003/19*0207*08	2017-11-16
49A	Saillies extérieures à l'avant de la cloison postérieure de la cabine des véhicules utilitaires	E4-61R-000078 Ext.04	2016-11-28
50A	Pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules	E4-55R-010253 Ext.05	2017-11-16
57A	Dispositifs de protection contre l'encastrement à l'avant et leur montage; protection contre l'encastrement à l'avant	E4-93IIIR-000030 Ext.05	2016-10-19
65	Système avancé de freinage d'urgence	e4*347/2012*2015/562*0008*04	2018-03-07
66	Système de détection de derive de la trajectoire	e4*351/2012*351/2012*0010*01	2015-11-13
71	Résistance de la cabine	E4-29RC-020011 Ext.02	2014-10-07

DUPLICATA

A PACCAR COMPANY

ANNEXE II

Masses maximales techniquement admissibles
Masses maximales admissibles pour immatriculation en France

0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF				
0.2.	Type - Variante - Version	H4EN3 - TE205CD6ZZZ - ECA205JMLRSNNKA3355H2				
0.2.1.	Nom commercial	XF 480 FT				
0.4.	Catégorie de véhicule	N3				
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRTEH4300G259344				
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e4*2007/46*0001*21 2018-08-31				
16.	Masses maximales techniquement admissibles					
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible	20500 kg				
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	8000 kg	13000 kg	P/A	P/A	
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux	P/A				
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]	50000 kg				
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays	National		FR		
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue	19000 kg				
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prevue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	8000 kg	13000 kg	P/A	P/A	
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux	P/A				
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble	44000 kg				